

Titre de sejour apres le mariage

Par nadvier, le 06/05/2008 à 19:36

bonjour a tous,

voila je viens de lire le forum,et justement parce que je me pose plusieurs questions,je suis morte de peur,mon fillancé est français,et moi algerienne qui vie en algerie,j'ai eu un visa de 30jours,on a deposé notre dossier de mariage,a paris,et la date du mariage est fixé,sauf que je me pose des questions par raport au demarches au niveau de la prefecture,je sais pas si ma demande sera accepter,avec mon visa d'un mois,sinon c'est quoi le pire???? en sachant aussi qu'apres le mariage je deverai redessendre en algerie,pourais je faire une demande de visa avec mon livret de famille fraçais??? en cas ou je n'obtiendrai pas d'un recipissé merci d'avance,aidez svp